



Restitution de l'enquête sur le profil de la ressource en charge de la coordination en CPTS

FCPTS 2024

Périmètre de l'enquête

- Public enquêté : Coordinateurs.trices/Directeurs.trices de CPTS issus du collège national FCPTS
- Dates de l'enquête : du 02/02/2024 au 31/03/2024
- Réponses : 205/355 soit 57,74 %

Sur le plan national, à ce jour :

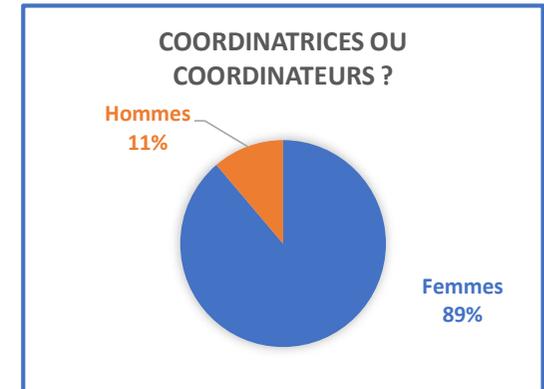
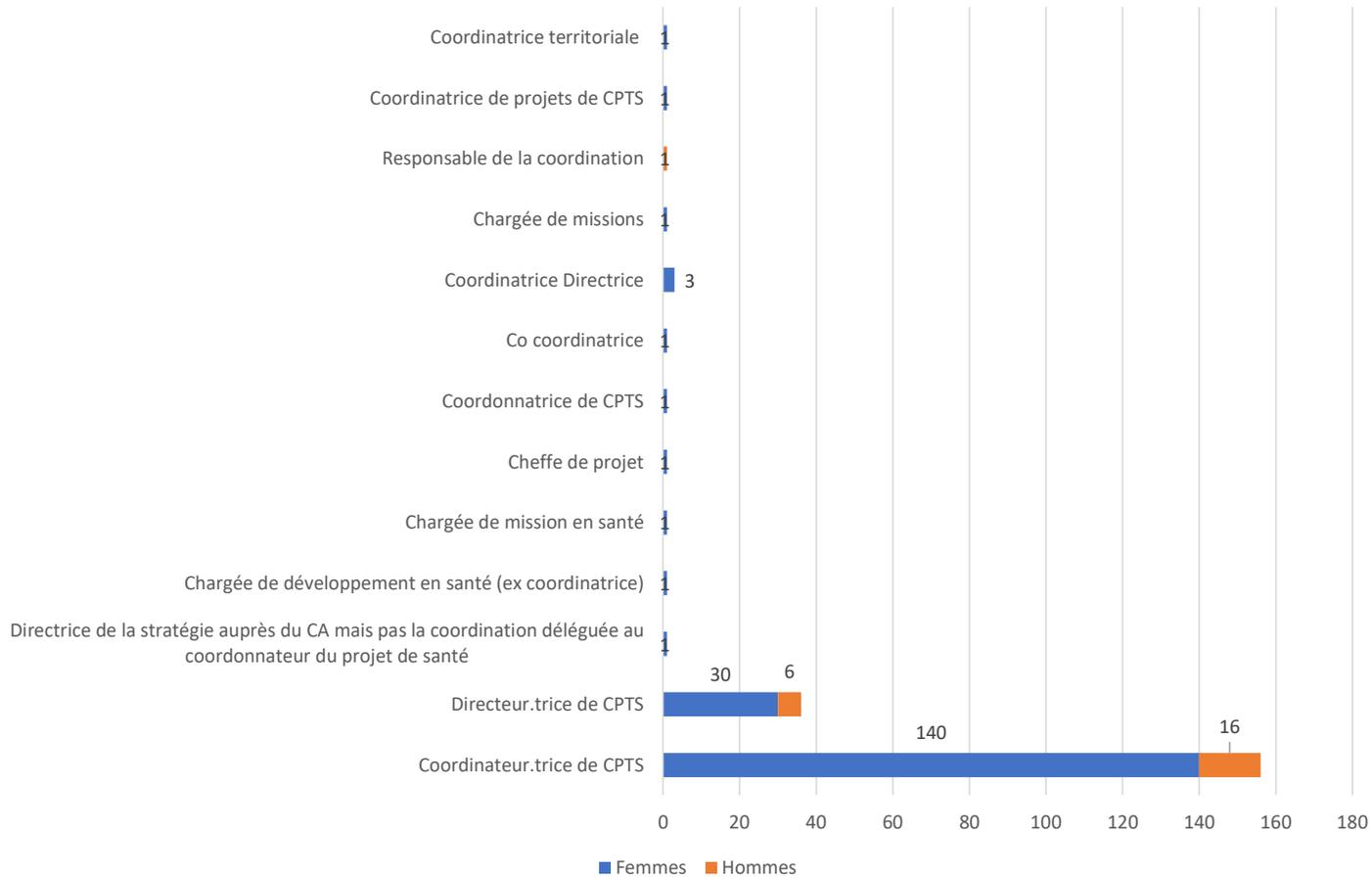
- 546 CPTS ont signé l'ACI
- 29 CPTS sont en négociation de l'ACI – Projet de santé validé
- 179 CPTS construisent leur projet de santé – Lettre d'intention validée

1. Parlez-nous de vous !



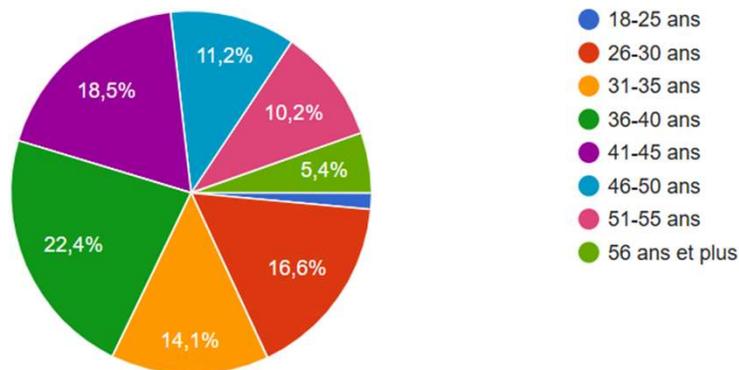
Qui sont les 205 répondants en 2024 ?

Intitulé de la fonction des répondants (205 réponses)



L'âge des coordinateurs.trices/directeurs.trices de CPTS

En 2024:

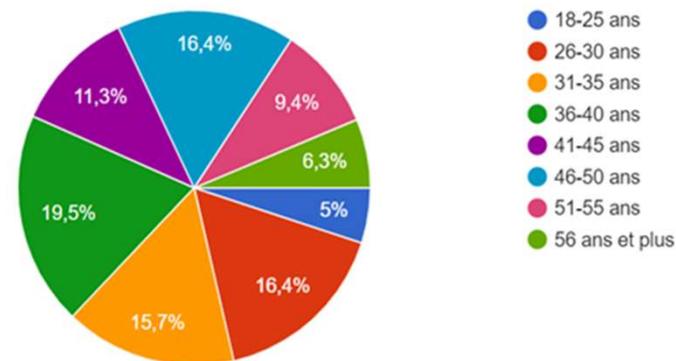


- Les répondants à l'enquête ont en majorité entre 31 et 45 ans
- Un quart sont âgés de 46 à 56 ans et plus
- 1,4% des répondants sont âgés de 18 et 25 ans

En 2023:

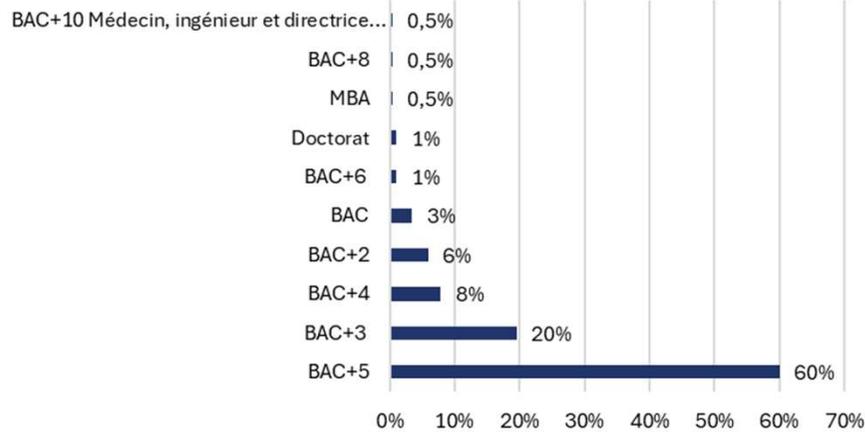
Quelle est votre tranche d'âge ?

159 réponses



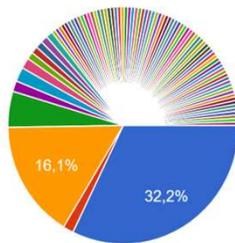
Quel profil professionnel ?

Quel est votre niveau d'étude ?



Quel est le domaine d'activité de votre diplôme initial ?

205 réponses



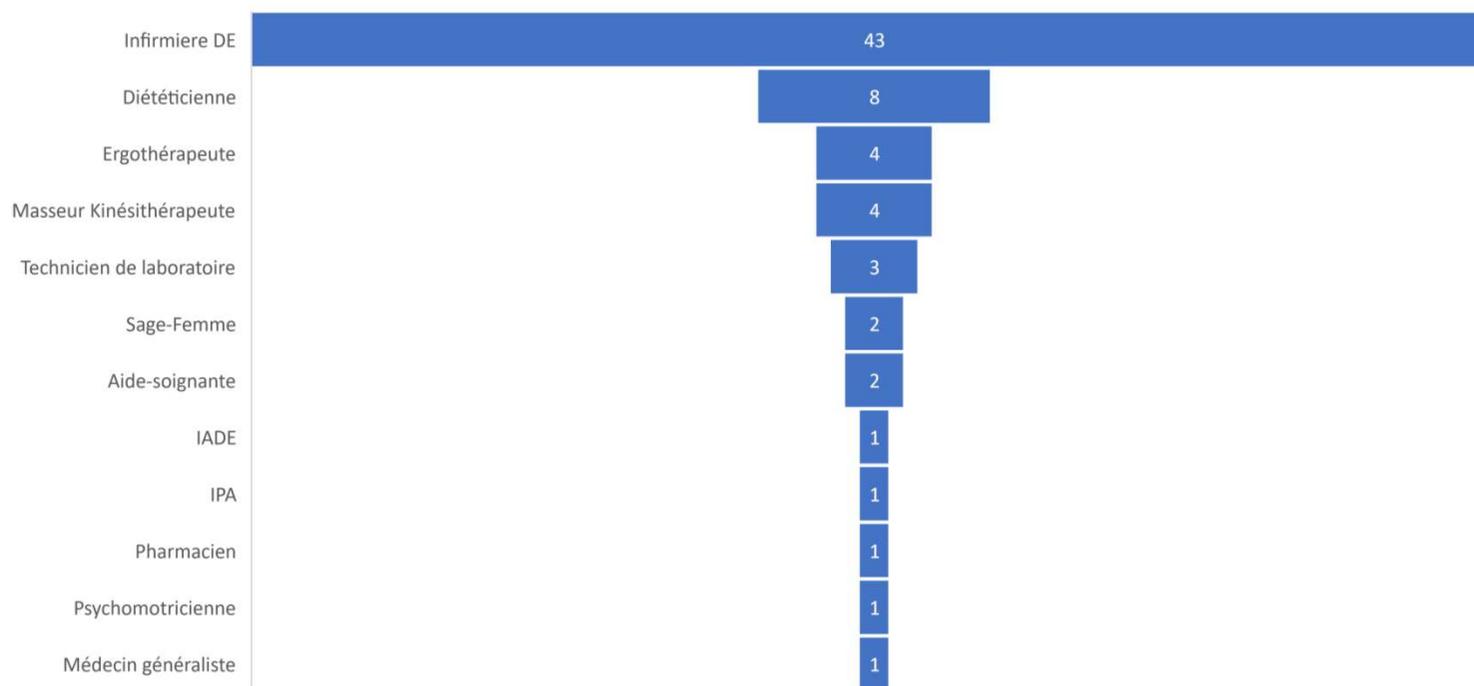
- Paramédical
- Médical
- Santé publique
- Communication
- Secrétariat médical
- Management
- Social
- Sciences humaines et sociales

▲ 1/11 ▼

- COMMERCIAL
- Droit de la santé
- Droit
- Sanitaire et social
- Intermittent du spectacle / Coordinateur
- Tourisme et loisirs
- RH
- sciences sociales
- Artistique et un autre diplôme dans le...
- Santé publique et médical
- Gestion de projet + Evaluation de polit...
- Travailleur social
- Gestion des Entreprises et Administrat...
- Assistanat
- social
- Gestion des organisations
- Licence d'intervention sociale option c...
- Biophysique
- commercial/marketing
- Directeur Etablissement Médicosocial
- Sciences humaines
- industrie chimique/pétro/gaz
- QHSE
- Directeur d'établissements
- ostéopathe
- économie de la santé, droit de la santé
- Sciences Po
- Management de la santé
- Physiologie humaine
- Management des activités de santé
- Gestion de projets humanitaires
- Anthropologie
- Animation
- Management établissements de santé
- Ingénieur
- Management des organisations sanita...
- Gestion d'établissement sanitaire
- Management des établissements méd.
- Gestion des organisations (associatio...
- Administration dans le secteur du sani.
- Médico-social / Social (D.E de Conseil.
- gestion de projet
- Licence Lettres modernes et anglais
- Développement de projet
- Management dans le secteur de l'éco...
- École de commerce avec spécialisatio...
- éducation spécialisée
- Coordination Gériatologie Handicap e...
- Sciences Po + Journalisme
- management et gestion des établisse...
- Chimie
- Assistante sociale
- Gestion des risques /Direction Etablis...
- Licence ethnologie
- Economie
- Master éducation santé santé publique
- SHS
- Sciences politiques / coordination proj...
- Ressources humaines
- Sciences Humaines
- M2 droit de la santé, management de...
- Licence Economie Gestion puis Maste...
- Gestion de projets sociaux
- marketing et management international
- assistanat de direction
- Langues et commerce
- compétences sur expériences profess...
- juridique
- Commercial
- sociologie - développement territorial
- Grande Ecole de Commerce
- Gestion de projets
- Ecole de commerce
- Ingénierie/communication sociales et Anthropologie
- Droit de la responsabilité médicale et management des établissements de santé
- E-santé
- Master 2 M2SEPA Dauphine

Focus sur le diplôme initial d'activité médicale ou paramédicale :

Part des coordinateurs/directeurs de CPTS avec diplôme initial médical ou paramédical:

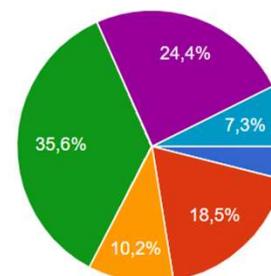


Notions sur l'activité professionnelle des répondants:

Depuis combien de temps êtes-vous en activité professionnelle ?

205 réponses

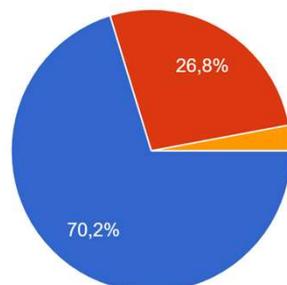
- 34% de 0 à 10 ans
- 35% de 11 à 20 ans
- 24% de de 21 à 30 ans
- 7% depuis plus de 30 ans



- Moins d'un an
- Depuis 1 à 5 ans
- Depuis 6 à 10 ans
- Depuis 11 à 20 ans
- Depuis 21 à 30 ans
- Depuis plus de 30 ans

Avant votre recrutement au sein de la CPTS, dans quel domaine exerciez vous ?

205 réponses



- Domaine de la santé
- Autre domaine que celui de la santé
- C'est mon premier emploi

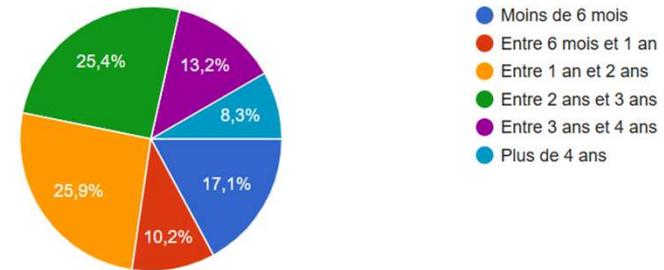
- ❖ Assurantiel
- ❖ Bancaire
- ❖ Audiovisuel
- ❖ RH
- ❖ Evaluation politiques publiques
- ❖ Enseignement
- ❖ Conseil en entreprises, marketing
- ❖ Ingénierie industrielle
- ❖ Santé animale
- ❖ Environnement (gestion des déchets)
- ❖ Sport
- ❖ En Préfecture
- ❖ Journalisme

Votre exercice dans la fonction de coordination en CPTS:

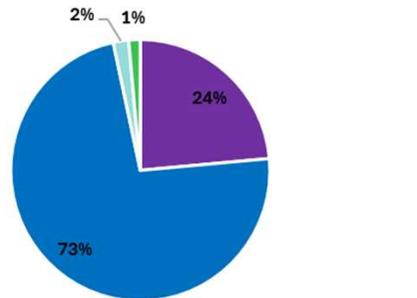
Depuis combien de temps exercez vous la fonction de coordination sein la CPTS qui vous emploie ?

205 réponses

➤ 50% des enquêtés sont en poste depuis 1 à 3 ans



Occupez-vous un poste dans une autre structure ?



■ Oui ■ Non ■ Activité libérale ■ Auto-entrepreneur

Près de 30% cumulent 2 emplois : coordinateur de MSP, d'une autre CPTS...

Dans ces cas, le temps dédié à la CPTS est en moyenne de 50 à 60% ETP

Enquête 2024 :

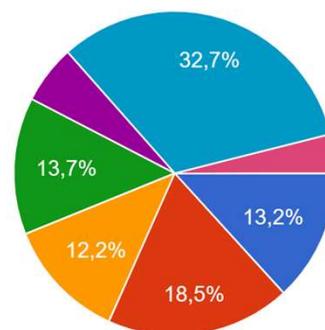
En 2024 vs 2023, on observe:

- Une baisse de 10 % « avant la signature de l'ACI »
- Une augmentation de 14 % pour « plus de 6 mois après la signature de l'ACI »

En 2023 :

A quel stade d'avancement de votre CPTS avez-vous pris vos fonctions ?

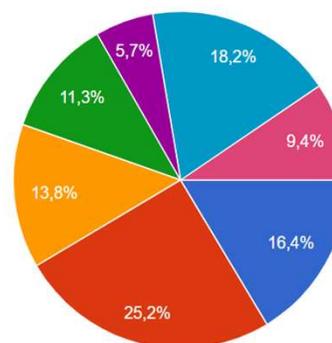
205 réponses



- Emergence du projet
- Pour la rédaction et construction du projet de santé
- Au moment de la négociation et signature de l'ACI
- Dans un délai de 3 mois après l'ACI signé
- Dans un délai de 6 mois après l'ACI si...
- Plus de 6 mois après l'ACI signé
- Situation particulière

A quel stade d'avancement de votre CPTS avez-vous pris vos fonctions ?

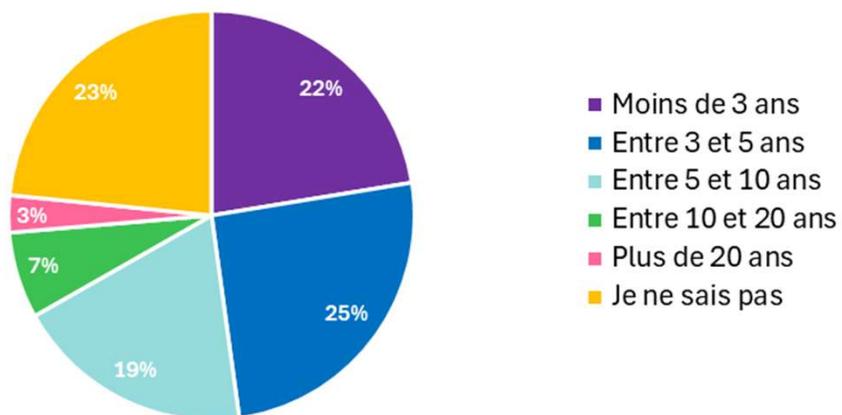
159 réponses



- Emergence du projet
- Pour la rédaction et construction du projet de santé
- Au moment de la négociation et signature de l'ACI
- Dans un délai de 3 mois après l'ACI signé
- Dans un délai de 6 mois après l'ACI signé
- Plus de 6 mois après l'ACI signé
- Situation particulière

Quelle est votre projection personnelle sur le poste ?

Projection personnelle sur le poste de coordinateur.trice /
directeur.trice de CPTS



- La projection personnelle des répondants se fait plutôt sur du court terme
- Près de 50% des répondants ne se projettent pas à plus de 5 ans sur leur poste
- Seulement 10% des répondants se projettent plus de 10 ans sur leur poste

Quelques conditions à la projection sur du moyen à long terme :

- le plaisir de travailler
- une charge mentale convenable
- Un équilibre vie professionnelle et personnelle

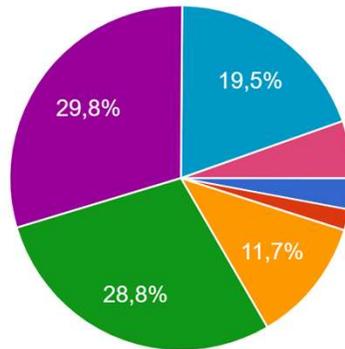
2. Parlez-nous de la CPTS où vous exercez !



Quel est le profil de la CPTS des répondants à l'enquête?

Quand votre CPTS a-t-elle signée l'ACI ?

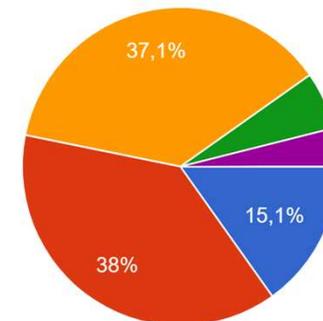
205 réponses



- Ma CPTS n'a pas encore signé l'ACI
- En 2024
- En 2023
- En 2022
- En 2021
- En 2020
- En 2019

Quelle est la taille de votre CPTS ?

205 réponses



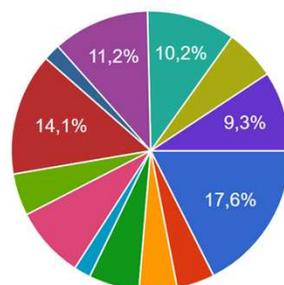
- Taille 1
- Taille 2
- Taille 3
- Taille 4
- Taille 4 +

Cette donnée est superposable à celle recueillie en 2023

Où se situe le siège de votre CPTS ?

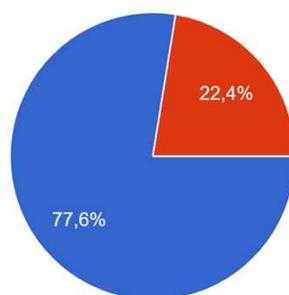
Région et département où est situé le siège de votre CPTS :

205 réponses



La couverture territoriale de votre CPTS inclut-elle plusieurs départements ?

205 réponses



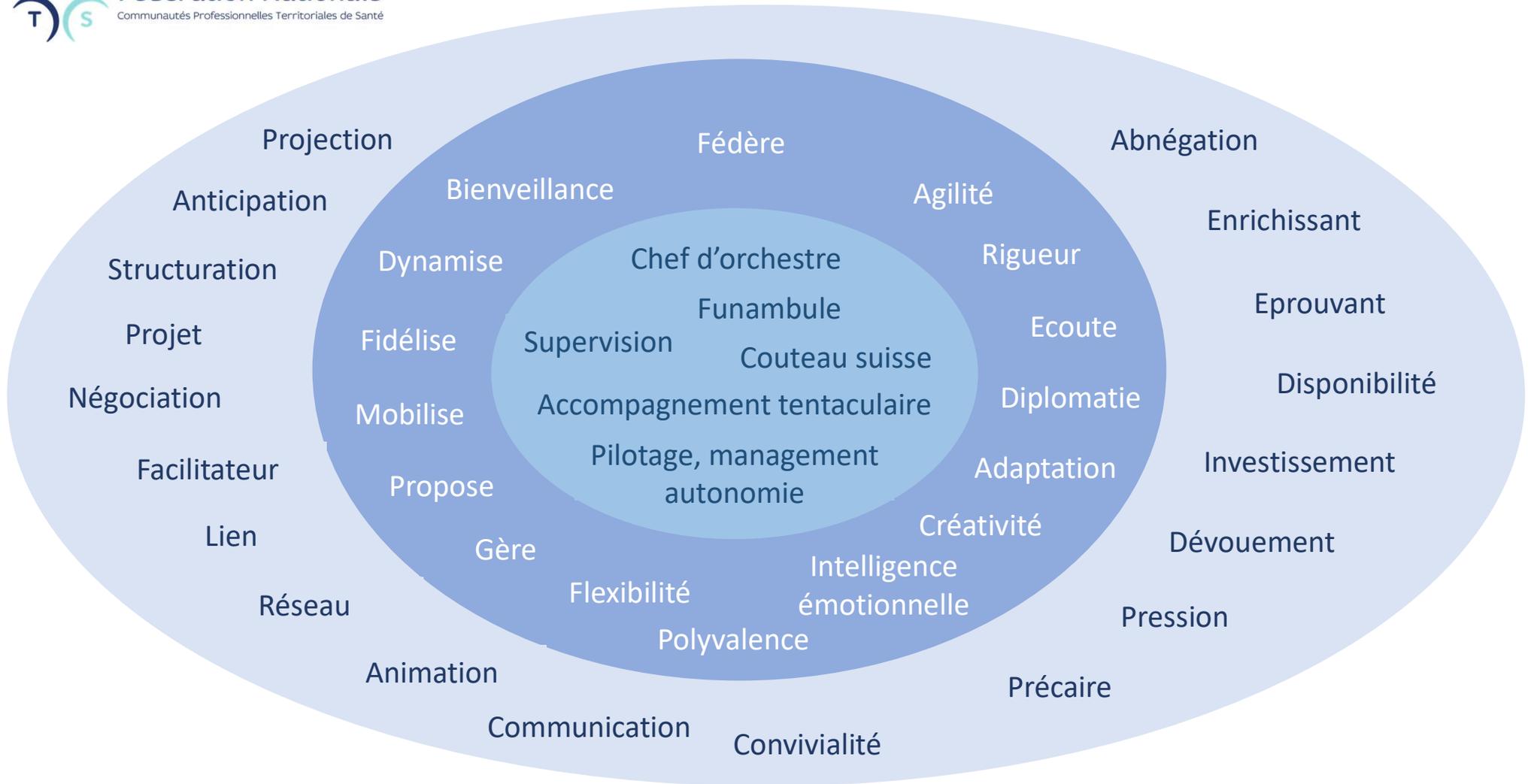
Si oui, la couverture territoriale de votre CPTS inclut-elle plusieurs régions ?



3. La fonction de coordination en CPTS

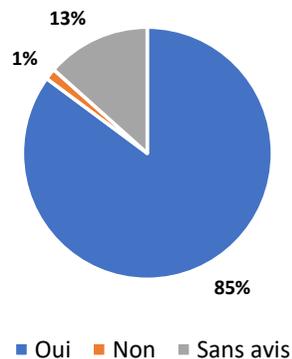


Quelle définition de la fonction de coordination en CPTS ?



La fonction de coordination en CPTS, un métier d'avenir ?

La fonction de coordination est-elle un métier d'avenir amené à se développer ?



Une majorité de « Oui » :

- Développement de l'exercice coordonné
- Rôle essentiel pour organiser et porter les projets
- Fonction indispensable à la formalisation et à la pérennisation des CPTS
- Accompagnement des professionnels de santé dans de nouvelles pratiques
- Faciliter une communication dans un système qui se complexifie de plus en plus
- Assurer un accès égalitaire à la santé à l'échelle d'un territoire
- Rôle pivot et clé dans les CPTS pour soutenir les professionnels de santé et mener les actions de manière opérationnelle, cadrée et coordonnée
- Orientations nationales
- Les professionnels ont besoin d'un lieu, d'outils, d'accompagnement afin de se coordonner sur un territoire

Mais quelques nuances :

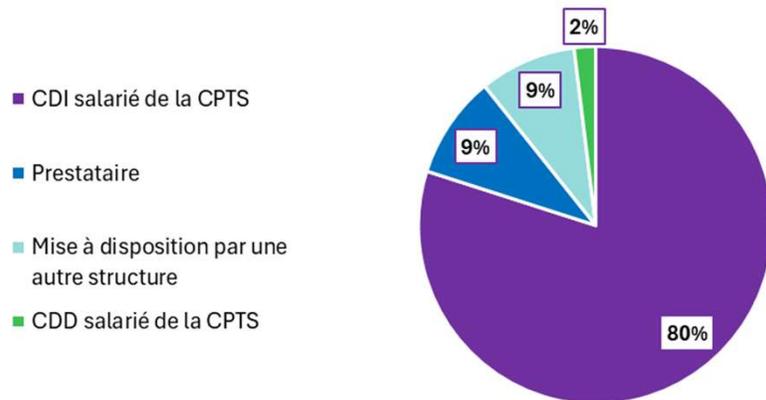
- Millefeuille administratif, visibilité incertaine, fourre-tout
- Dépend de l'orientation que les professionnels de santé souhaitent donner à ce dispositif qui a été créé par et pour eux
- Dépend de l'avenir des CPTS, conjoncture actuelle compliquée
- Incertitudes et grande solitude dans une fonction harassante
- Pérennité des CPTS face à l'institutionnalisation croissante et montée en charge des missions face à des professionnels de santé épuisés ?
- Attention : ne pas détourner l'argent des soins, s'assurer que ce poste soit réellement au service de l'efficacité et de la santé des professionnels et des populations
- Lorsque le nombre de médecins sera de nouveau raisonnable les coordinateurs et CPTS ne seront plus nécessaires

4. Parlez-nous de vos conditions d'exercice de la fonction de coordination !



Quel est votre contrat de travail, votre statut ?

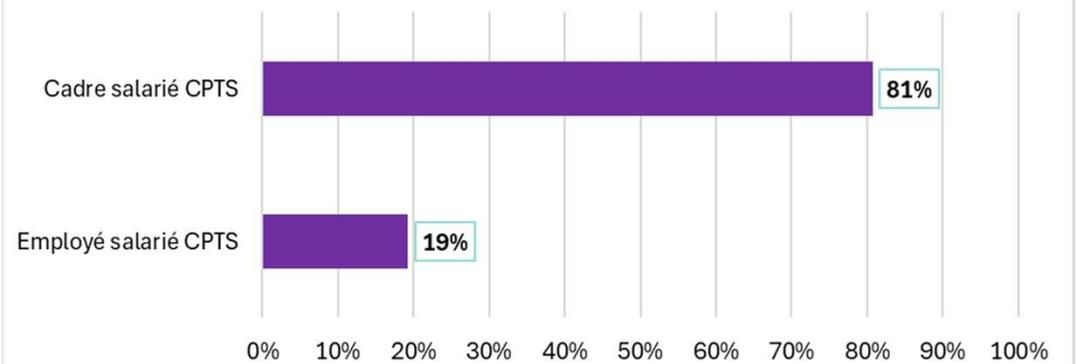
Nature du contrat de travail



➤ 80% des répondants sont en CDI, salariés de la CPTS

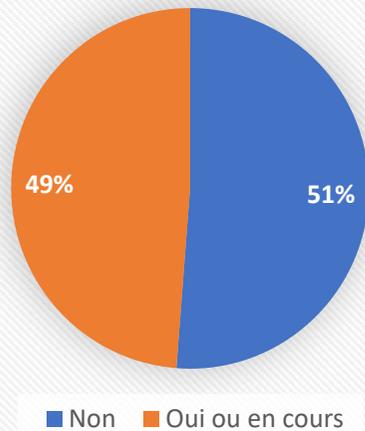
➤ Parmi les 82% qui sont salariés de CPTS, 81% bénéficient du statut « cadre »

Focus sur les salariés des CPTS, quels statuts ?



La fonction de coordination est-elle partagée avec d'autres professionnels ?

Pour votre situation, la fonction de coordination au sens "**coordination générale**" (gestion associative, gestion globale de la mise en oeuvre du projet de santé) est-elle **partagée avec une autre ressource salariée** de la CPTS ?

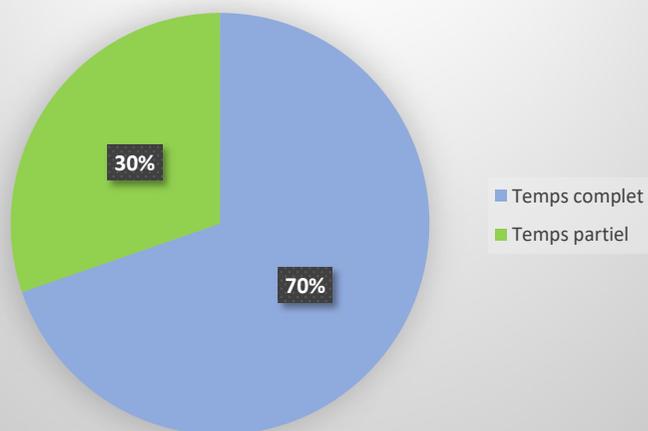


« Oui ou en cours », partagée avec :

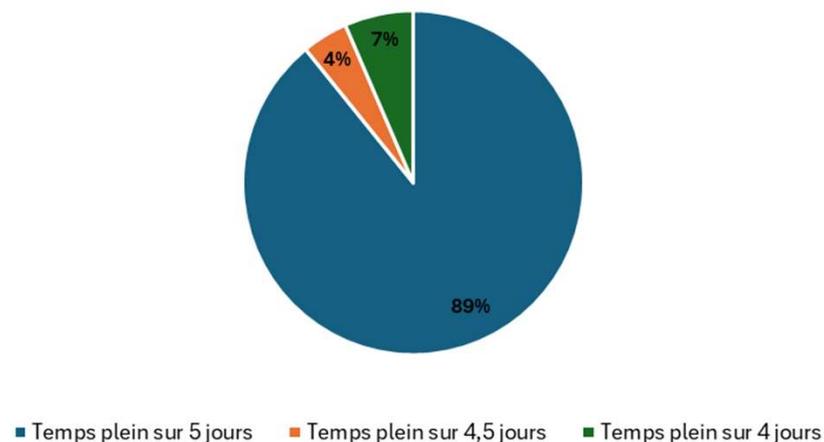
- ✓ Un autre coordinateur
- ✓ Un assistant de coordination
- ✓ Un assistant administratif
- ✓ Renfort par un salarié chargé de projet/mission
- ✓ Le Bureau/ 1 des membres/Trésorier

Quel est votre temps de travail, sa gestion ?

Quel est le temps de travail indiqué dans votre contrat de travail pour exercer la fonction de coordination ?



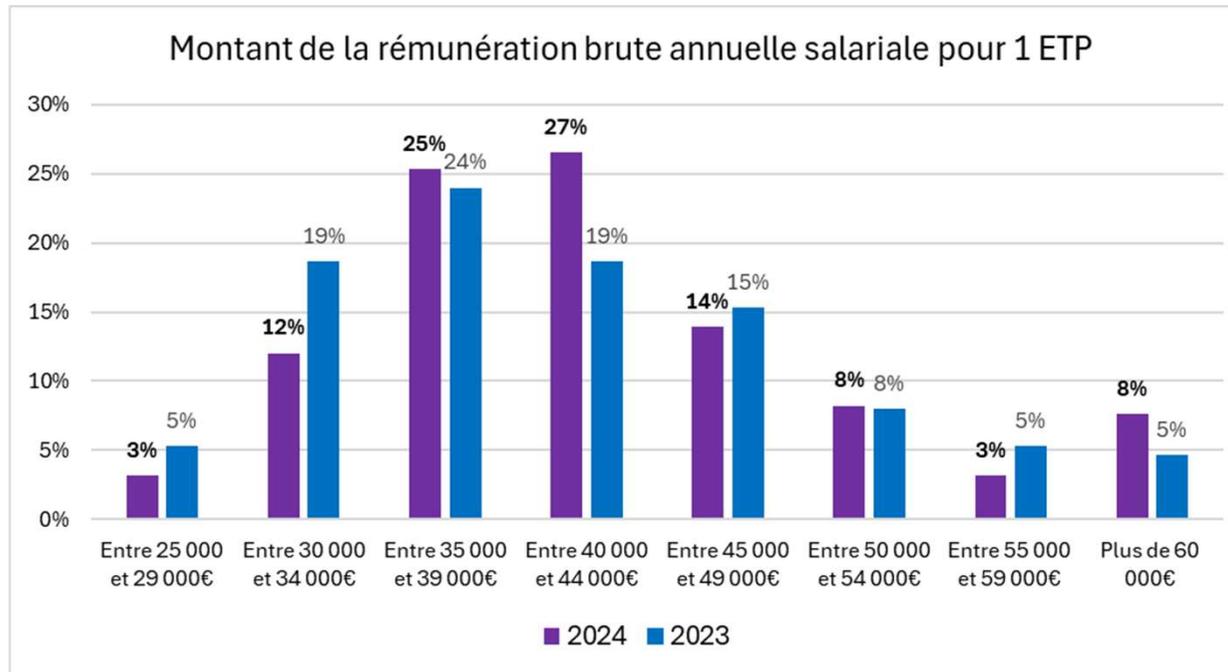
Structuration du temps de travail pour les temps plein



Détails de gestion du temps de travail, pour les situations concernées :

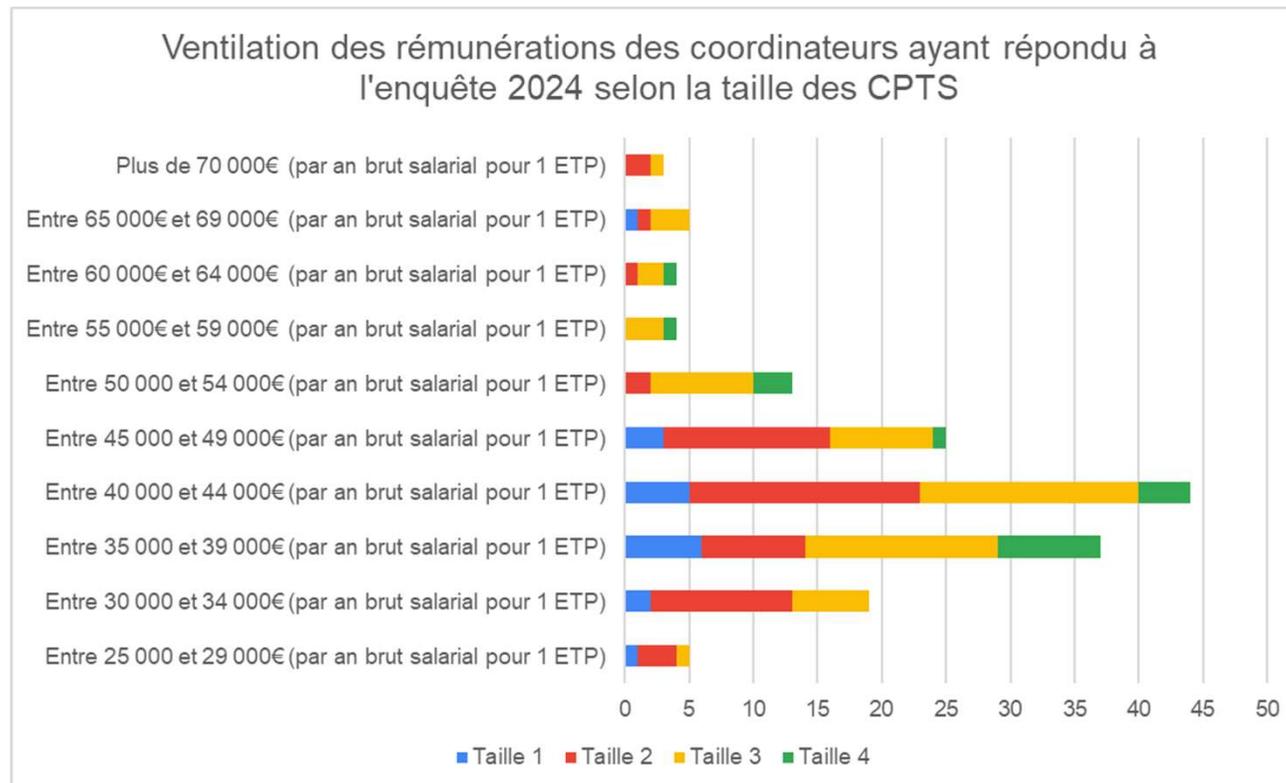
- 39,34% : Comptage heures supplémentaires/Récupération/Paiement
- 29,52% : Forfait jour : 218 jours/217 jours/205 jours travaillés (temps plein)
- 17,48% : Mise en place de RTT
- 13,66% : Forfait heure

Quelle est la rémunération des répondants à l'enquête ?



- Les tranches de rémunération les plus basses concernent moins de salariés en 2024 qu'en 2023
- En 2024, la moitié des répondants à l'enquête ont une rémunération comprise entre 35 000 et 44 000€
- Parmi les 8% rémunérés à plus de 60 000€, 1% se situent au-delà de 70 000€ en 2024

Existe-il un lien entre la rémunération des coordinateurs et la taille des CPTS ?



➤ Complément d'observation des données de l'enquête:

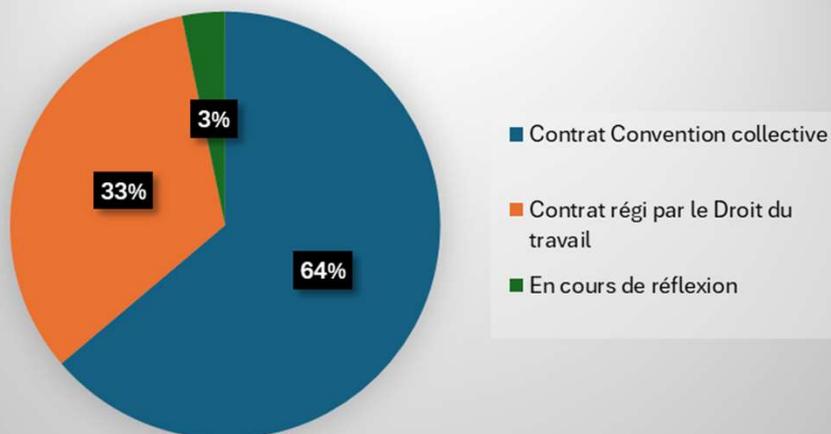
Les critères :

- niveau de formation
- Ancienneté
- Parcours professionnel
- âge du professionnel

Ne laissent pas apparaître de prédominance de l'un ou de l'autre pour le montant de la rémunération.

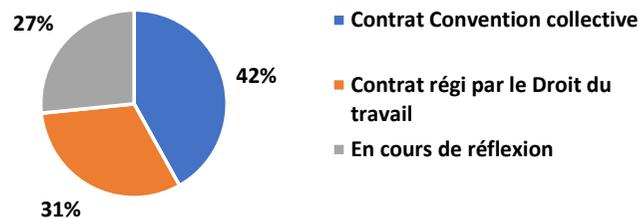
Votre contrat de travail est-il régi par une convention collective ou par le droit du travail ?

Contrat de travail et convention collective - 2024

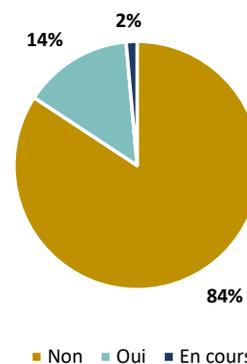


- On observe une progression de 22% de contrats de travail régis par une convention collective en 2024

Contrat de travail et convention collective - 2023



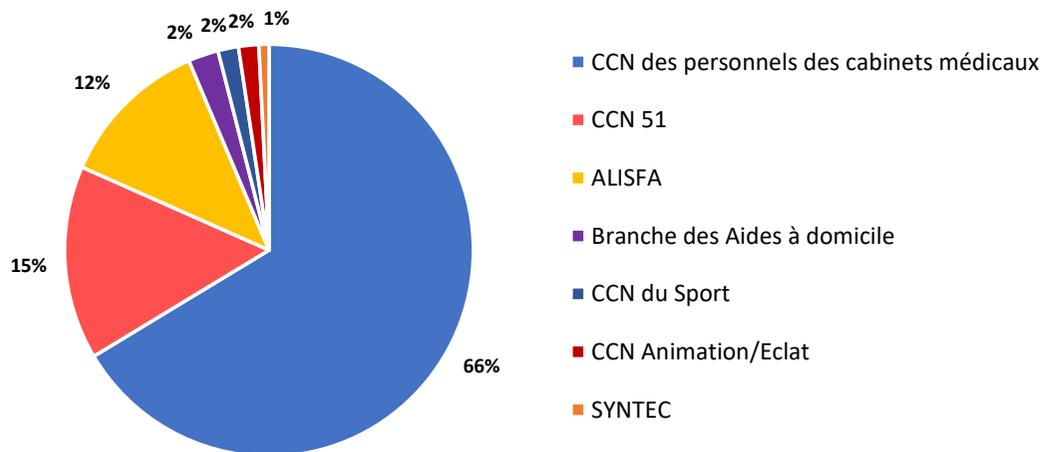
Etes-vous rattaché à un groupement d'employeur ?



Rattachés à GE: 2% de moins qu'en 2023

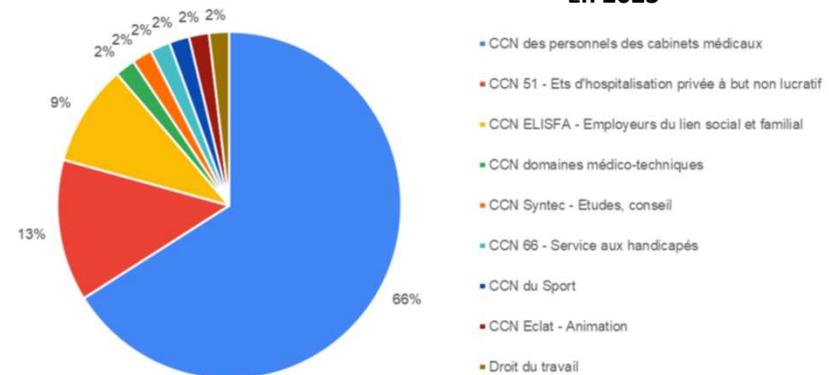
A quelles conventions collectives adhèrent les CPTS ?

Conventions collectives précisées par les enquêtés - 2024



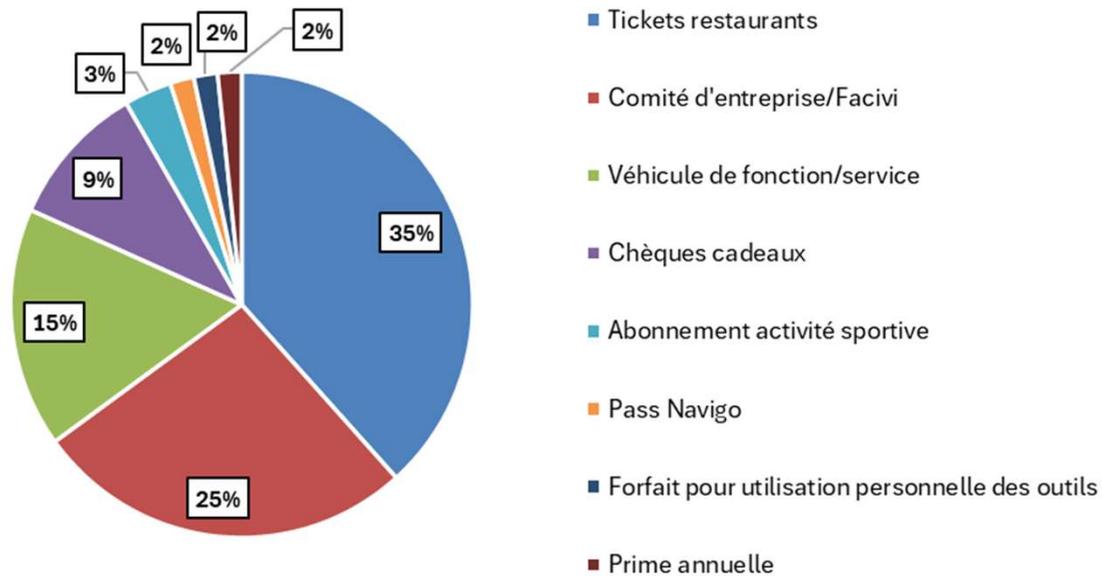
➤ Comme pour l'enquête réalisée en 2023, 66% des répondants en 2024 sont rattachés à la convention collective des personnels des cabinets médicaux

En 2023



Quels sont les avantages dont bénéficient les répondants ?

Ventilation des avantages cités par les répondants à l'enquête



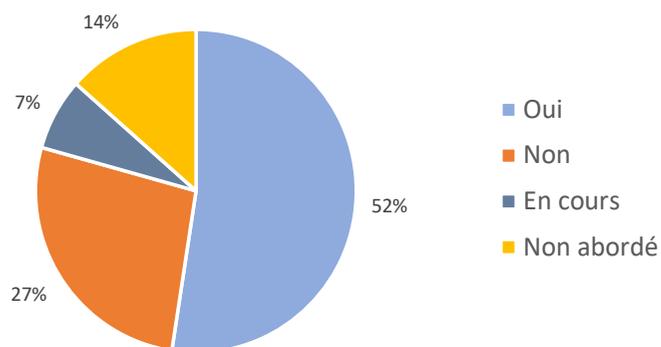
Autres cités :

- Indemnités kilométriques
- Prise en charge des frais professionnels liés au télétravail (indemnité forfaitaire...)
- Mutuelle
- Prévoyance (pour les cadres)

Correspondent à des obligations légales.

Quel accès à la formation ?

Avez-vous accès à des opportunités de formation?

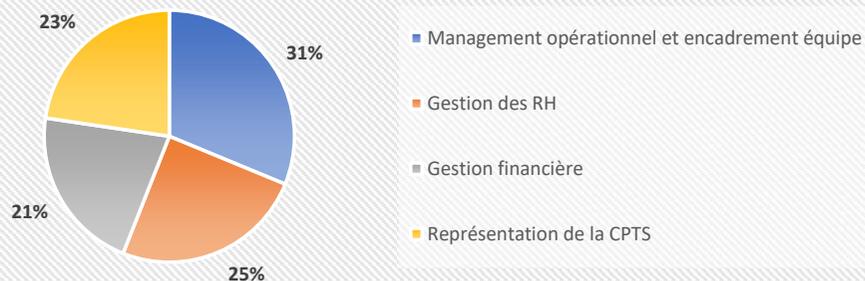


Formations suivies:

- PACTE EHESP Coordinateurs de CPTS
- PACTE EHESP mention MSP CDS
- Dirigeant de l'économie médicosociale
- Direction et pilotage stratégique des parcours et organisations sociales et médicosociales
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Direction de Structure de Coordination Territoriale en Santé
- Gestion administration et développement des associations
- Executive MBA
- Management et Droit du travail, gestion RH, Démarche qualité, Animation de réunion, Gestion de conflit, Communication non violente, DPO/RGPD, microsoft 365
- Gestion de projet
- Santé publique
- SSE, Premiers secours, coordonnateur d'ETP (éducation thérapeutique du patient)

Directeur de CPTS versus coordinateur de CPTS ?

Vous avez évolué du poste de coordinateur au poste de directeur, quelles sont les missions nouvelles qui vous ont été confiées ?



Une part des coordinateurs précise assurer ces missions sans que l'intitulé de leur poste ait évolué

Votre CPTS a recruté pour étoffer l'équipe opérationnelle, votre intitulé de poste a-t-il évolué à ce moment-là ?

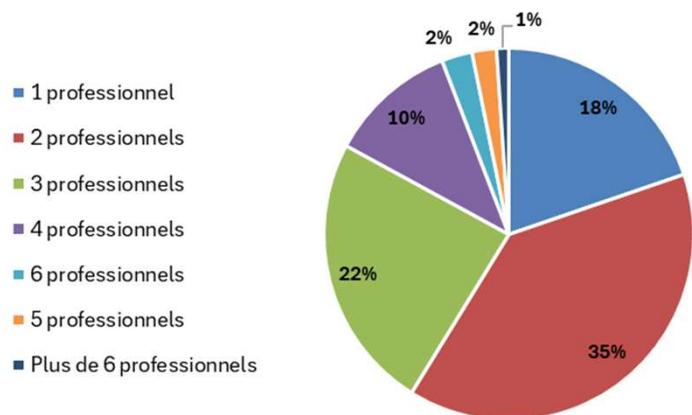
- Pour 40%, l'intitulé de poste « coordinateur » a été maintenu
- Pour 10%, l'intitulé du poste a évolué de « coordinateur » vers « Directeur »
- Pour 50% des réponses autres: non concernés, l'intitulé de leur poste était déjà « Directeur », réflexion en cours

5. Ma CPTS est dotée d'une équipe salariée !



Equipe salariée, quelle composition ?

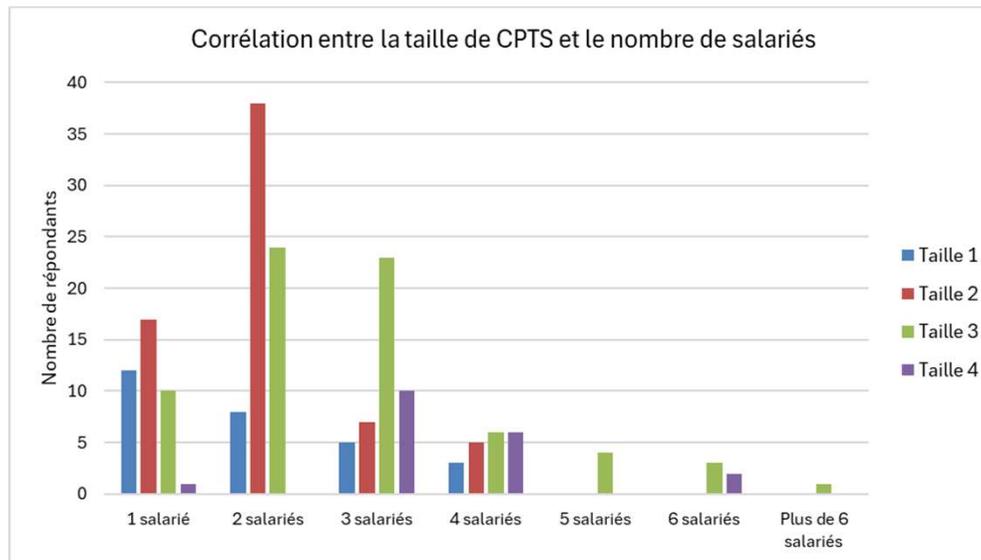
Dans le cas où une équipe salariée est constituée, combien de professionnels constituent votre équipe ?



| Postes des différents salariés recrutés | Part (%) |
|--|----------|
| Coordinateur.trice / Directeur.trice | 29% |
| Assistant.te administratif.ve | 18% |
| Chargé.e de mission et/ou de projet | 10% |
| Chargé.e de communication | 9% |
| Chargé.e de mission parcours | 6% |
| 2nd coordinateur.trice / directeur.trice | 5% |
| Assistante.te de coordination | 5% |
| Assistant.te administratif.ve et communication | 4% |
| Chargé.e de mission prévention | 4% |
| Professionnels de santé/social | 4% |
| Chargé.e de mission accès aux soins | 3% |
| Sécrétaire médicale | 1% |
| Chargé.e de mission crise sanitaire | 1% |
| Comptable | 1% |

- Pour plus de la moitié des répondants, l'équipe salariée de la CPTS comprend 1 à 2 salariés

Y a-t-il une corrélation entre taille de CPTS et ressources salariées ?



Nota:
Cette observation ne prend pas en compte la représentation en ETP mais bien en nombre de professionnels salariés.

On observe une certaine corrélation entre la taille de la CPTS et le nombre de professionnels de santé salariés:

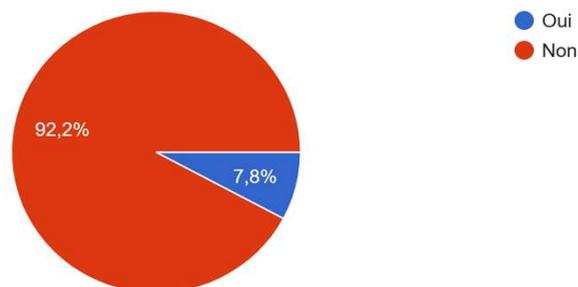
- Dans les CPTS de taille 1, on retrouve majoritairement 1 salarié même si la composition de l'équipe peut atteindre 4 ressources salariées.
- Dans les CPTS de taille 2, l'équipe est majoritairement composée de 2 salariés.
- Dans les CPTS de tailles 3 et 4, les équipes sont majoritairement composées de plus de 2 salariées, jusqu'à 6 et plus .

La CPTS dispose-t-elle de ressources mutualisées ?

Existe-t-il une mutualisation des ressources RH avec une autre ou d'autres CPTS ? Autres structures

?

205 réponses

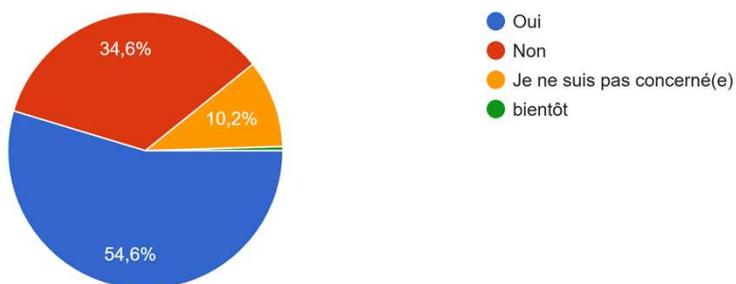


Les postes principaux concernés par la mutualisation sont:

- La coordination
- La communication
- L'appui administratif

Pour les fonctions supports de votre CPTS, avez-vous recours à des ressources extérieures indépendantes ?

205 réponses



Les fonctions supports principales concernées sont:

- La communication/site web/graphisme
- La comptabilité/juridique/RH
- L'informatique

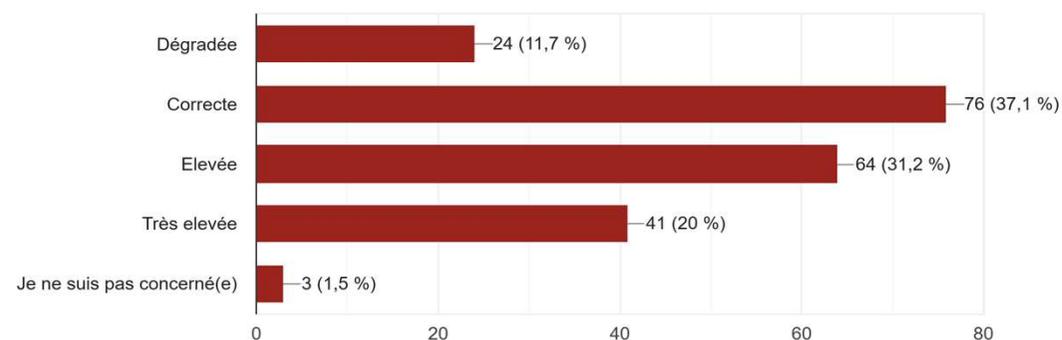
6. Votre qualité de vie au travail est primordiale !



Quelle évaluation de votre qualité de vie au travail ?

Diriez-vous que la qualité de vie au travail dans votre fonction de coordination pour la CPTS qui vous emploie est:

205 réponses



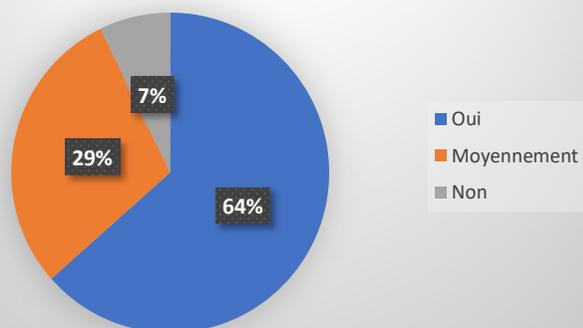
Pour 88% : qualité de vie au travail correcte à très élevée

Dégradée ? Pourquoi ?

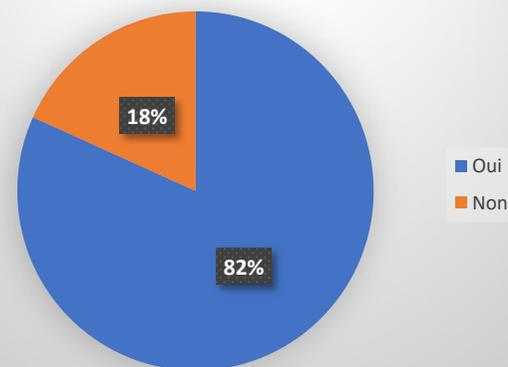
- Surcharge de travail, trop de flexibilité horaire, trop de soirées
- Pression, charge mentale, responsabilités importantes
- Pas d'interlocuteur RH, absence d'avantages sociaux, salaire bas, absence revalorisation rémunération, les membres dirigeants passent en priorité
- Relation avec la gouvernance, dialogue difficile, problème de cohésion entre élus, manque de connaissance sur la gestion de l'association et son fonctionnement
- Poste 100% télétravail, matériel non adapté
- Absence de cadre, de cap, de structuration

Lieu de travail et droit à la déconnexion:

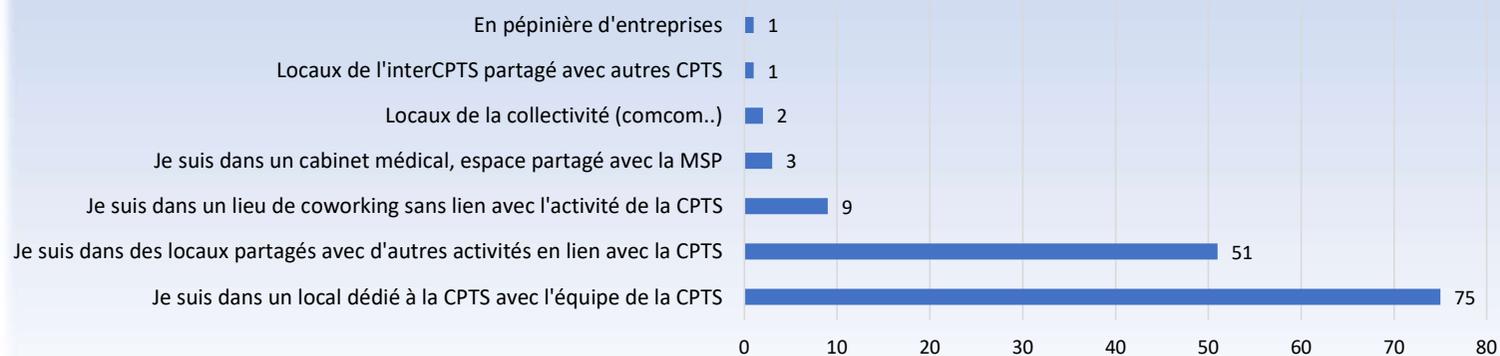
Diriez-vous que votre droit à la déconnexion est respecté ?



Exercez-vous dans des locaux professionnels ?

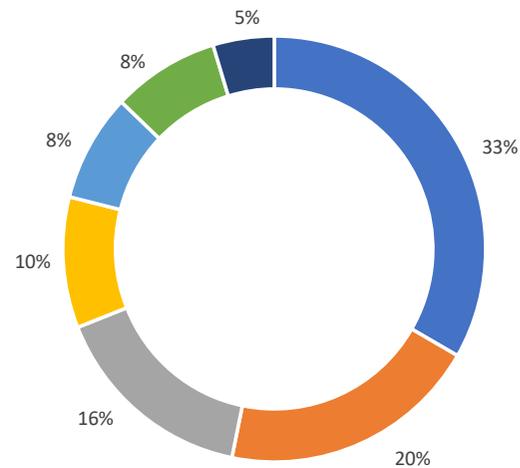


Vous exercez dans des locaux professionnels, quels sont-ils ?



Sur le plan du télétravail :

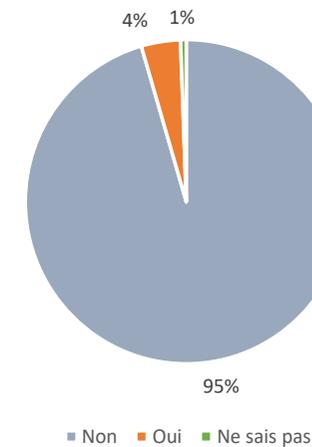
Nombre de jours de télétravail effectués



- 1 jour par semaine ■ 2 jours par semaine ■ 3 jours par semaine ■ 4 jours par semaine
- 5 jours par semaine ■ Pas de télétravail ■ Si besoin

15% des répondants ne sont pas concernés

Télétravail : source de mal être ?

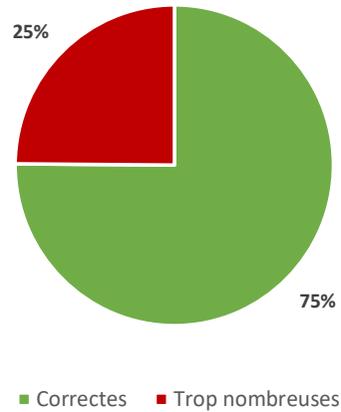


Si oui pourquoi ?

- Pas de frontière avec vie personnelle
- Difficultés liées à l'isolement et accès aux dossiers
- Identification difficile par les adhérents
- Lassitude, perte d'efficacité sur le long terme

Le travail en soirée :

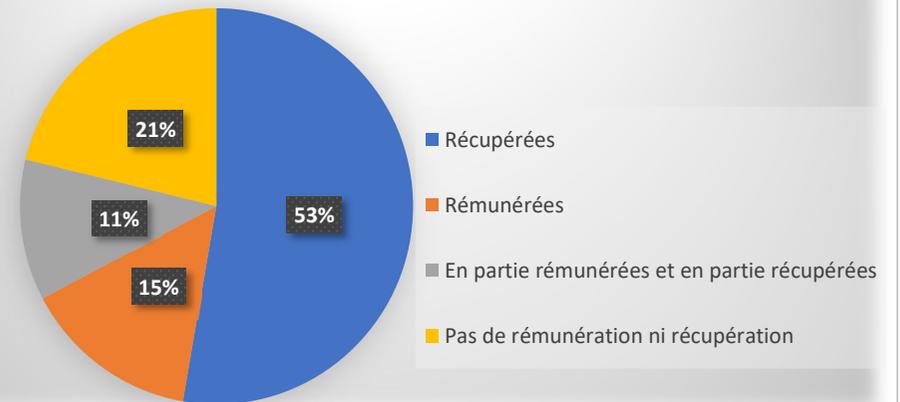
Que diriez-vous du nombre d'heures de travail effectuées en soirée ?



Pour les réponses « Trop nombreuses » :

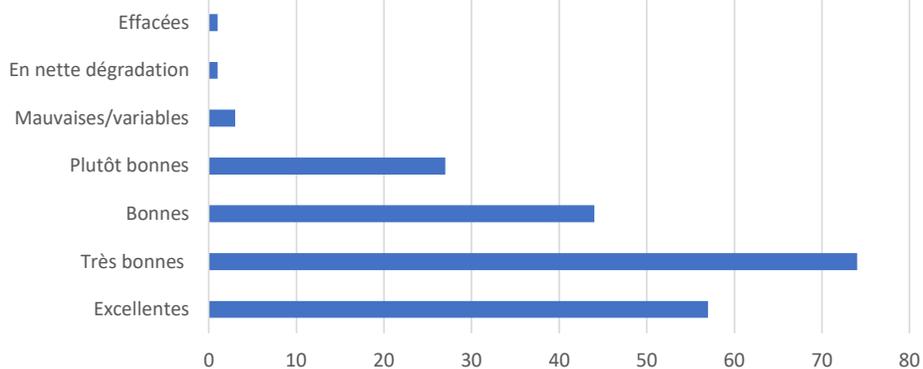
- Une part effectuée entre 10 heures et 20 heures par mois
- Une autre part effectuée moins de 10 heures par mois

Heures de travail en soirées (hors contrat forfait jours)



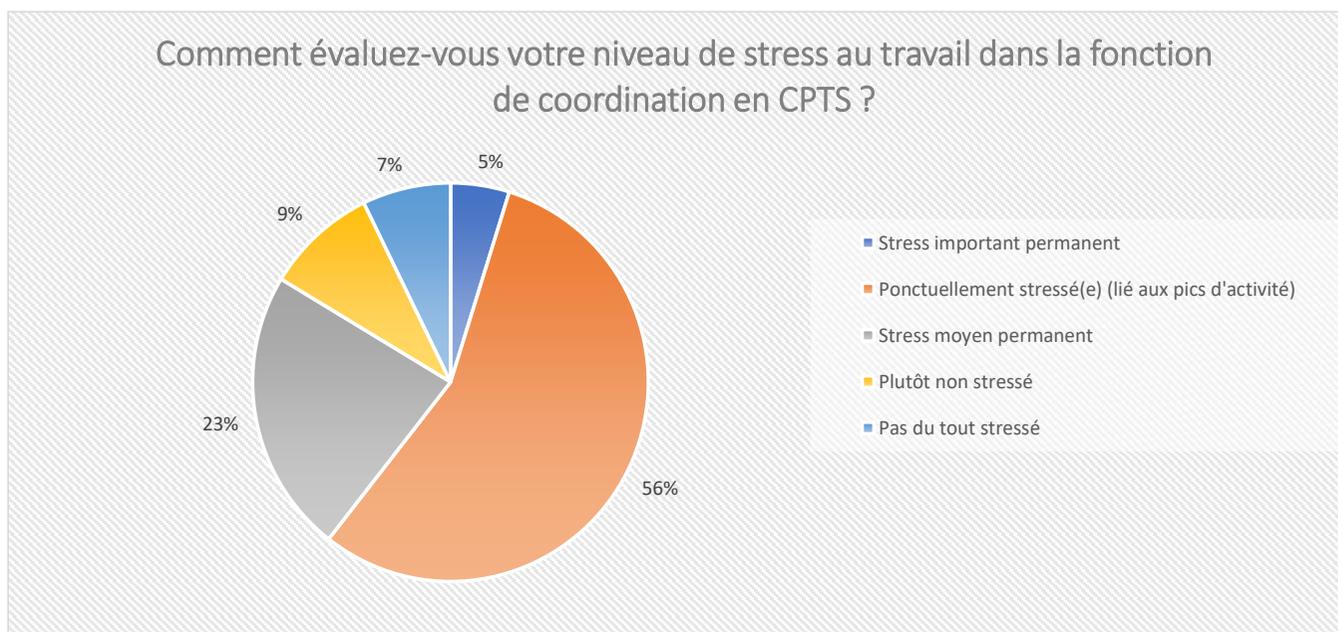
Quels moyens seraient les bienvenus pour votre bien-être au travail ?

Comment qualifiez-vous vos relations avec la gouvernance de la CPTS qui vous emploie ?



- Reconnaissance de l'investissement, de la charge de travail, de la responsabilité, et de la dissociation avec la rémunération
- Un lieu dédié au travail, locaux adaptés, plus de présentiel
- Plus d'implication et d'investissement de la part de la gouvernance, des dirigeants formés, et une redéfinition des rôles
- Une valorisation de la fonction de coordinateur, avec une grille salariale (rémunération juste et évolutive), statut et conditions d'exercice (un forfait jour adapté à la charge de travail conséquente et nombreuses heures en soirée), avantages sociaux et en nature, CE
- Temps dédié pour lâcher la pression (yoga, boxe, escape game, fauteuil massant..)
- Améliorer l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle
- Moins de réunions en soirée
- Des recrutements, possibilité de délégation de tâches
- Un respect de la fonction de coordination, de l'écoute
- Des outils adaptés aux CPTS, outil de reporting de la charge de travail
- Accès à la formation (PACTE, Management d'équipe, prise de parole en public)

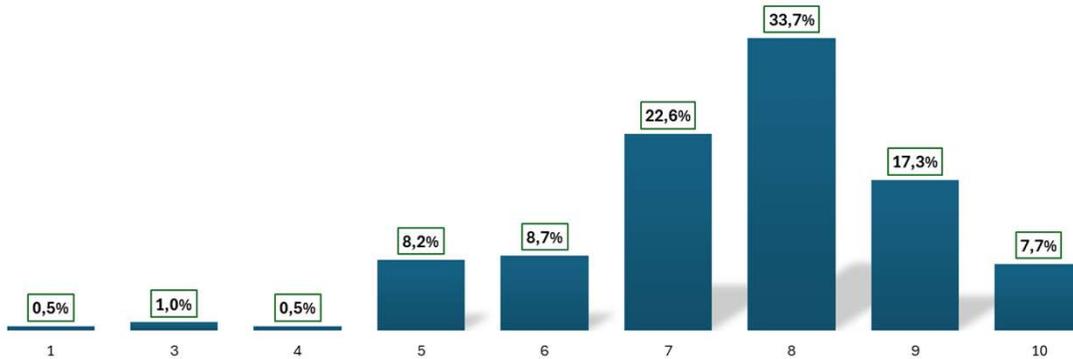
Evaluation de votre niveau de stress au travail



Seuls 16% des répondants ressentent peu de stress voire pas du tout

Que diriez-vous de votre épanouissement professionnel ?

Sur une échelle de 1 à 10 (1 = médiocre à 10 = au top !)
 Vous avez évalué votre épanouissement professionnel



Evaluation de 6 à 10 :

- Liberté, autonomie, flexibilité
- Ambiance équipe et avec les dirigeants
- Organisation et rémunération souhaitée obtenue
- Projets variés, polyvalence, prises d'initiatives, création
- Mission d'intérêt public, utilité, sens au travail
- Fonction en correspondance avec compétences requises (fin de carrière)
- Enrichissement professionnel et personnel, développement de compétences

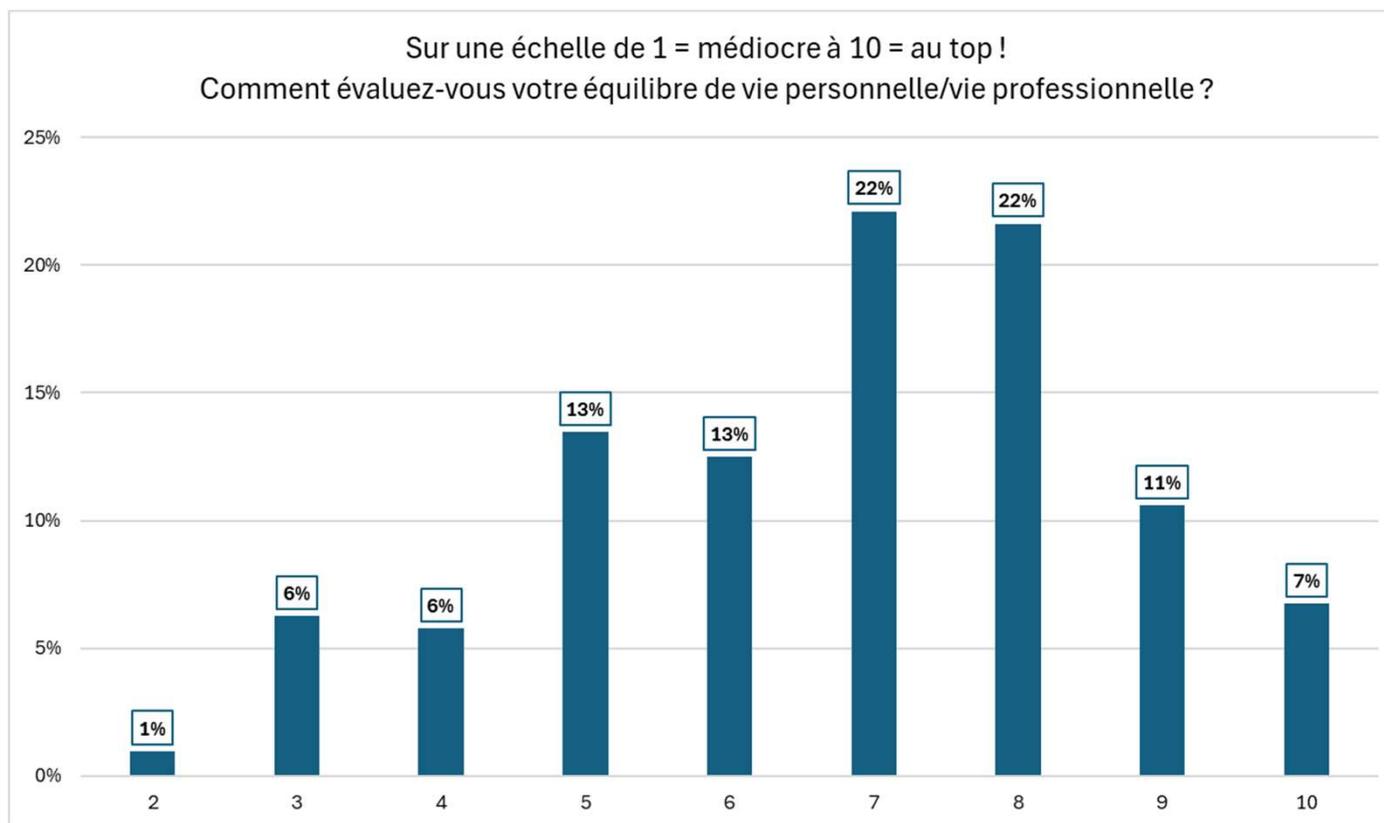
Evaluation de 0 à 5 :

- Peu de reconnaissance
- Isolement, épuisement moral fluctuant
- Charge mentale et en heures de travail, temps d'écran, télétravail
- Manque de perspectives
- Rémunération basse
- Problématique de gouvernance, tensions diverses, pression
- Découragement, difficultés à mobiliser les adhérents

Des nuances apportées sur l'évaluation de 6 à 10 :

- Manque de reconnaissance par les dirigeants
- Rémunération insuffisante
- Epuisement professionnel
- Isolement
- Qualité de vie au travail : absence de cadrage (convention collective..)

Equilibre vie pro/vie perso, quelle évaluation?



Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu !

Région d'origine des répondants à l'enquête 2024

